

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/05/79

Objet : 79 - Marché n° VN23033-Mission de conseil et d'expertise dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation des accès au collège Maupas

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable du conseil communal de Vire du 02/05/2023 ;

Vu la proposition présentée par le cabinet Dominique Bellanger-SELARL de Géomètre-Expert dont le siège social est Place du Champ de Foire – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE.

Décide

- De signer le marché n° VN 23033 - Mission de conseil et d'expertise dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation des accès au collège Emile Maupas, avec le cabinet Dominique Bellanger-SELARL de Géomètre-Expert, domiciliée Place du Champ de Foire – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE.
 - **Durée du marché:** 6 jours de missions
 - **Montant des prestations :** 4 560 € TTC

Le contrat prend effet à compter de sa date de notification.

Fait à Vire Normandie, le 18 mai 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230522-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2023

Affichage : 23/05/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

Décision du Maire n°2023/05/79 du 18 mai 2023

